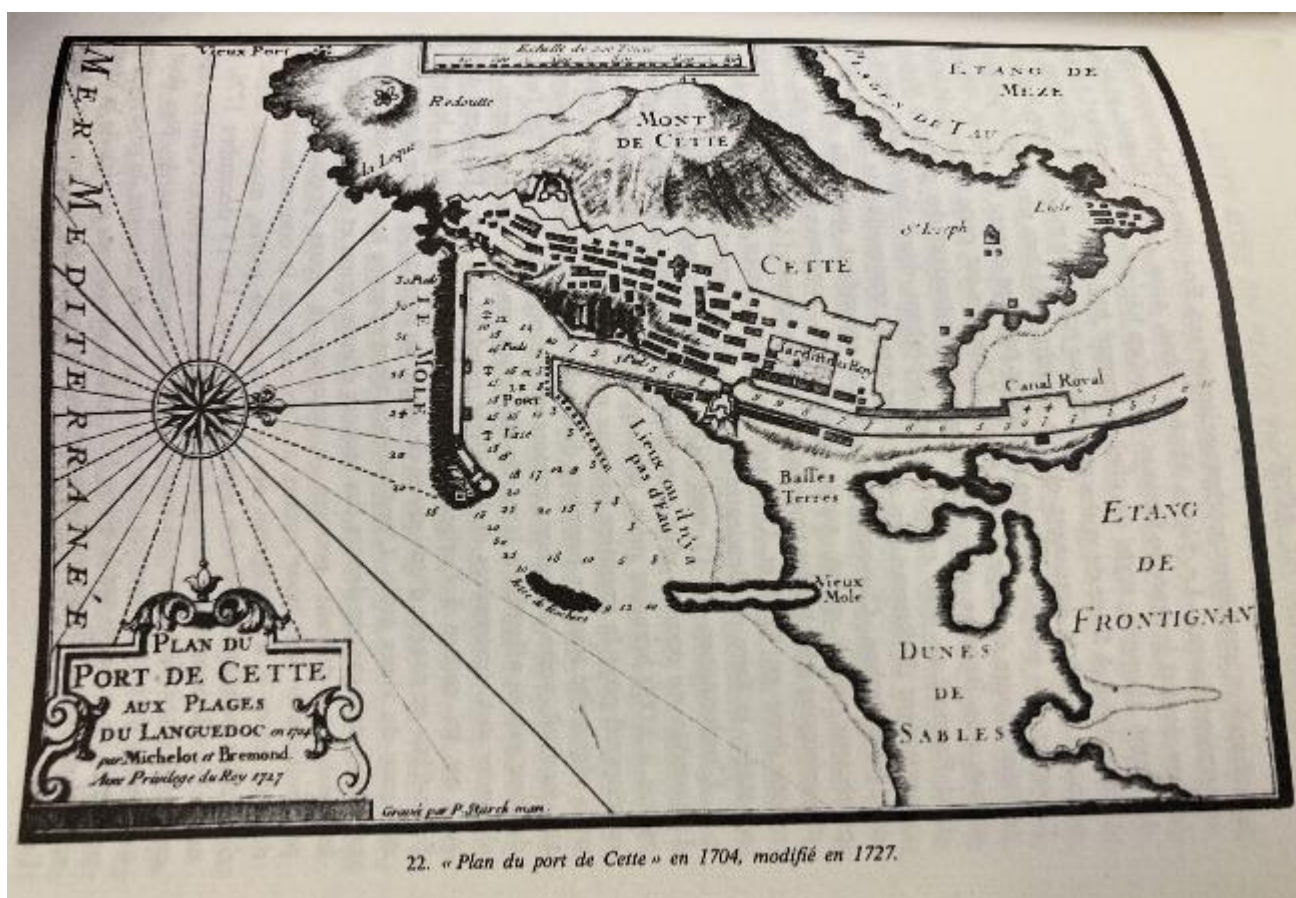


350 ans de Sète : comment la cité naquit après son port



22. « Plan du port de Cette » en 1704, modifié en 1727.

Un plan du port et de la ville naissante en 1704

Sept ans après celui du port, la ville célèbre en 2023 le 350^e anniversaire de sa création proprement dite. Jusqu'en septembre, tous les 30 de chaque mois, Midi Libre revient sur l'histoire de l'île singulière, de sa fondation à nos jours.

L'île singulière, ainsi que la surnommait bien plus tard Paul Valéry, portait bien son nom dès sa naissance. Elle fut en effet particulière, sans doute inédite même, et en trois temps. Il y eut d'abord donc 1666. 70 ans plus tôt, Henri IV avait déjà pris la décision de créer un port marchand dans ce qu'on appelait alors le Cap de Cette. Un premier projet avait avorté. C'est Louis XIV qui ordonnera le second. Il confie cette mission à son ministre Colbert. Le chevalier Louis-Nicolas de Clerville (1610-1677), commissaire général des fortifications, est chargé de le mener à bien. Et jette son dévolu sur les terres situées entre le pied de la Montagnette et Frontignan.

Sept ans avant, le Môle...

Le Biterrois Pierre-Paul Riquet (1604-1680) jouera aussi un rôle déterminant. Car il cherche un débouché sur la Méditerranée pour le canal du Midi (ou des Deux-Mers). Les graus ensablés de Narbonne et la barre dangereuse bordant Agde ayant été abandonnés, on fera donc à Cette d'une pierre deux coups, via l'étang. Cela permettait également de réaliser une liaison directe avec le Rhône et la plus grande foire de l'époque dans le Sud, celle de Beaucaire.

La première pierre, en l'occurrence, fut celle posée le 29 juillet 1666. Pour protéger l'accès au futur port, on décide d'abord d'édifier, le long du rivage, un ouvrage de maçonnerie de 500 m de long, d'emblée baptisé le môle Saint-Louis. Pierre-Paul Riquet dirigea donc les travaux, ainsi que de nombreux autres alentours, qu'il financera en partie : la peyrade de l'étang d'Ingril, la jetée de Frontignan, le canal Royal reliant la mer à l'étang... Il fit aussi construire les premières maisons du Quartier-Haut pour y loger ses ouvriers.

29 juillet 1666

Louis XIV décide de faire du 29 juillet 1666 une journée mémorable pour promouvoir le futur nouveau port en attirant des milliers de visiteurs, en particulier les commerçants et négociants qui fréquentent la foire de Beaucaire. L'intendant du Languedoc, Charles de Tubeuf, est chargé des réjouissances. Un immense décor est édifié, une sorte de village artificiel. Un énorme banquet est dressé à midi. Et c'est ce jour-là qu'a lieu le tout premier tournoi de joutes sur l'eau. On considère aussi cette date comme la première édition des fêtes de la Saint-Louis (qui, au passage, seront plus tard reportées fin août, autour de la Saint-Louis, le 25 de ce mois, qui honore non pas Louis XIV mais Louis XI, mort le 25 août 1270).

De 1673 à 1685

Mais la liesse passée, Cette reste un embryon de village, placé sous l'égide de l'Evêque d'Agde. La construction du môle et celle du canal Royal sera achevée en 1682. Entretemps, le 30 septembre 1673, un arrêt du Conseil d'Etat octroie des privilèges afin de faciliter l'installation de nouveaux habitants. Comme, explique Clémentine Markidès, la directrice des archives municipales. *"A l'époque, il y avait de nombreux impôts. Le fait d'obtenir des privilèges permettait d'en supprimer un certain nombre"*. Il faudra toutefois attendre 1685 pour que le consulat de Cette soit officiellement créé, afin de mettre en place une administration municipale.

L'année précédente, Vauban (1633-1707), à qui l'on doit bon nombre de forteresses, était venu visiter l'évolution de ce nouveau port et de la ville naissante dont elle est indissociable. Sa population, qui n'était que de 160 habitants en 1660, dépassera le millier à l'aube du XVIII^e siècle. Selon le registre de la première paroisse, celle de Saint-Joseph-des-Métairies (dont la chapelle fut édifée à partir de 1652), 63 % des premiers Cettois étaient originaires du Languedoc et des Cévennes, 17 % de Provence, 12 % du Rouergue, 8 % venant d'ailleurs.

L'arrêt du 30 septembre 1673

Les archives municipales disposent d'une copie de l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 septembre 1673. Extraits (en français plus... moderne): *"Le Roy ayant fait commencer la construction d'un port au Cap de Cette en Languedoc, pour servir tant de retraite aux vaisseaux qui naviguent sur le Golfe du Lion que d'entrée au canal de de la communication des Deux-Mers ouvert en la dite province par les ordres de Sa Majesté (...), ce port quoique encore en sa perfection, les navigateurs et les peuples ne laissent pas de ressentir déjà les avantages pour le commerce qui s'y établit et pour les vaisseaux, barques et bâtiments qui y arrivent et qui y chargent ou déchargent des denrées et marchandises du royaume et des pays étrangers (...). Voulant contribuer de tout ce qui dépendra de son autorité pour augmenter et fortifier le commerce de plus en plus en y attirant un nombre considérable d'habitants et leur en procurer tout ce qui peut rendre le séjour libre, commode et agréable (...), Sa Majesté permet à toute personne de quelque qualité et condition qu'elle enjoint de bâtir et construire des maisons au port de Cette suivant les alignements qui seront marqués (par) l'inspection des ouvrages. Comme aussi d'y amener par eau et par terre (...) dans les maisons déjà construites que dans celles qui le pourront être à l'avenir toutes sortes de graines, pain, vin et autres provisions, denrées et marchandises en gros et en détail, y tenir à cet effet des magasins et boutiques sans que soient tenus de payer pour raison de ce, aucun péage, levée ou subside (...) ni autres droits que ceux qui y ont accoutumé (...) Sa Majesté permet pareillement aux habitants de Cette qui y ont demeuré pendant un an et un jour de s'assembler et dresser des articles concernant les statuts et privilèges qu'ils désireront leur être accordés (...)"*.

Remerciements au service des archives municipales et à sa directrice, à la Société d'études historiques et scientifiques du bassin de Thau et à son président.

Sources : *"Histoire de Sète"*, sous la direction de Jean Sagnes (Privat) et *"Les rues de Sète"*, par Alain Degage (Ville de Sète).